



**Collège
Lucie AUBRAC**

Le Principal

Service
Administration
Affaire suivie par
F.Maquer
**Elections des parents au CA
004 17/18**

Téléphone 03.28.24.01.23
Fax 03.28.60.35.62
Mél
ce.0593664m @ac-lille.fr

**Adresse
17, rue de CAHORS
59640 DUNKERQUE**

Dunkerque, le mardi 19 septembre 2017.

Le Principal

aux

Parents d'élèves,

Objet : élection des parents d'élèves au Conseil d'Administration.

Madame, Monsieur.

Vous serez prochainement appelé à élire vos représentants au conseil d'administration du collège Lucie AUBRAC. Afin de vous informer sur ce dispositif, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des informations suivantes.

① Rôle du Conseil d'Administration :

- il statue en matière pédagogique
- il adopte le projet d'établissement, le règlement intérieur
- il adopte le rapport sur le fonctionnement pédagogique
- il adopte le budget
- il délibère sur toute question pédagogique, toute action éducative
- ses membres élus siègent à la commission permanente, au conseil de discipline, à la commission éducative, à la commission hygiène et sécurité.

② Composition :

Représentants de l'administration :

Le Principal
Le Principal adjoint
Le gestionnaire
Le Conseiller Principal d'Education

Représentants des collectivités territoriales :

Le Conseil Départemental, deux représentants

Représentant qualifié des milieux sociaux et économiques :

un représentant

6 représentants des personnels **ENSEIGNANTS**
2 représentants des personnels **ATOSS**
2 représentants des **ELEVES**
6 représentants des **PARENTS.**

③ Liste des candidatures :

Elles sont à déposer au secrétariat de direction pour le **lundi 02 octobre 2017 17h00**. Les documents (déclaration de candidature et liste) sont à retirer au secrétariat de direction du collège.

Cette liste peut comporter au plus un nombre de candidats égal au double du nombre de sièges à pourvoir (*6 sièges soit 12 noms, c'est-à-dire 6 titulaires et 6 suppléants*). En tout état de cause, elle doit comporter au moins deux noms.

Les élus sont désignés dans l'ordre de présentation de la liste. Dans la mesure du possible, il est désigné au maximum autant de suppléants que de titulaires.

La seule appartenance que les candidats sont autorisés à mentionner, soit en tête de la liste, soit à côté de leur propre nom, s'ils le désirent, est celle à l'une des associations locales de parents habilitées à collaborer avec l'administration ou affiliées à l'une des fédérations ou union nationale.

Chaque parent détenteur de l'autorité parentale est électeur et éligible. Chaque parent ne dispose que d'une seule voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement. En cas de séparation ou de divorce, le matériel de vote est envoyé séparément à chacun des parents dans la mesure où les adresses ont été communiquées à l'administration. Il appartient aux parents de s'assurer qu'ils figurent bien sur la liste électorale tenue à leur disposition au secrétariat du collège et qui sera clôturée le 22 septembre minuit.

④ Modalités de l'élection :

L'élection se déroulera le :

VENDREDI 13 OCTOBRE 2017 de 13h00 à 18h00
dans le hall d'entrée du collège.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez voter par correspondance (envoi par courrier, urne à disposition dans le hall du collège). Le matériel de vote (bulletins et professions de foi) sera prochainement distribué à votre enfant (au plus tard le 06 octobre).

Tout suffrage parvenant après la clôture du scrutin ne sera pas pris en compte lors du dépouillement.

Au nom de la communauté du collège Lucie AUBRAC, je vous remercie par avance de l'intérêt que vous montrerez de par votre participation au vote, à la vie du collège et à la scolarité de votre enfant.

Je vous prie de bien vouloir agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal,

F. MAQUER